



Pour la défense Contre la Mer en Baie d'Authie

Procès-verbal Assemblée Générale Ordinaire

Association de Défense Contre la Mer en Baie d'Authie (ADCMBA)

Hôtel communautaire d'Opale Sud

442, rue de l'Impératrice

62600 Berck sur Mer

Le vendredi 23 mai 2014, les membres de l'association de Défense Contre la Mer en Baie d'Authie se sont réunis à Groffliers (salle polyvalente), en Assemblée Générale Ordinaire sur convocation du président.

Il a été établi une feuille de présence où ont été pointés les membres présents en leur nom propre ou en tant que mandataire. Celle-ci figure en annexe du présent procès-verbal.

L'Assemblée était présidée par M. Cornu Philippe, président de l'association.

Il était assisté d'un secrétaire de séance, M. Hagnéré Pascal, secrétaire, Mme Carouge Monique, trésorière, M. Moitel Daniel, Vice Président de l'association.

61 % des membres à jour de leur cotisation étaient présents ou représentés.

Le quorum (plus d'un quart des membres ayant voix délibératives) étant atteint, l'Assemblée a donc pu valablement délibérer, conformément à l'article 12 des statuts.

Membres Présents : 55 Membres Représentés : 11

L'ordre du jour a été rappelé par le Président :

- Rapport moral et financier (actions réalisées, situation de l'ADCMBA, approbation)
- Approbation du budget
- Renouvellement des mandats des membres du Conseil d'Administration
- Situation en Baie d'Authie
- Point des travaux envisagés à court terme
- Point sur le PAPI et perspectives
- Questions diverses

Le Président a présenté le déroulement de la réunion.



Pour la défense Contre la Mer en Baie d'Authie

Il a été fait lecture des différents rapports : moral, financier, actions prévues 2014 et résolution.
Le détail des différents rapports se trouve en annexe du présent procès-verbal.

Le président de séance a mis aux voix les questions suivantes, conformément à l'ordre du jour :

1. Approbation du rapport moral :

Abstentions : 0 Contre : 0

La résolution est adoptée par l'Assemblée à l'unanimité des présents et représentés.

2. Approbation du rapport financier :

Abstentions : 0 Contre : 0

La résolution est adoptée par l'Assemblée à l'unanimité des présents et représentés.

3. Approbation de la résolution : Renouvellement de l'autorisation explicite d'ester en justice

Après avoir expliqué les modalités de cette autorisation et afin de respecter les dispositions de l'article 10 des Statuts de l'association, le Président demande à l'assemblée de lui donner l'autorisation explicite d'ester en justice.

Le président de l'Association de Défense Contre la Mer en Baie d'Authie demande à l'Assemblée de délibérer pour

- AUTORISER le président ou son représentant mandaté à représenter l'Association dans tous les actes de la vie civile,
- DONNER au président ou à son représentant mandaté l'autorisation explicite pour ester en justice.

Abstentions : 0 Contre : 0

La résolution est adoptée par l'Assemblée à l'unanimité des présents et représentés.



Pour la défense Contre la Mer en Baie d'Authie

4. Renouvellement des mandats de membres du Conseil d'Administration :

- **Tiers sortant fin 2013:** Daniel MOITEL, Gérard CAUCHOIS, Joël TIBERGHIEEN, Monique CARAOUGE, Pascal HAGNERE, Philippe CORNU
- **Démissionnaire 2013:** Jean Paul FOREST, Bernard KAZMIERCZAK
- **Candidats 2014:** Daniel MOITEL, Joël TIBERGHIEEN, Monique CARAOUGE, Pascal HAGNERE, Philippe CORNU, Pierre BRIDENNE, Patrice GENDRE, Pascal CREQUIS

L'Assemblée confirme les membres du nouveau tiers sortant : Daniel MOITEL, Joël TIBERGHIEEN, Monique CAROUGE, Pascal HAGNERE, Philippe CORNU, Pierre BRIDENNE, Patrice GENDRE, Pascal CREQUIS, en qualité de membres du Conseil d'Administration.

Ces derniers exerceront leur fonction conformément aux statuts pour une durée de 3 ans.

Abstentions : 0 Contre : 0

La résolution est adoptée par l'Assemblée à l'unanimité des présents et représentés.

5. Composition du bureau :

Il est proposé que le bureau soit composé de :

Président : Daniel MOITEL
Vice Président : Pierre BRIDENNE
Vice Président : Joël TIBERGHIEEN
Secrétaire : Pascal HAGNERE
Secrétaire adjoint : Philippe CORNU
Trésorier : Monique CAROUGE
Trésorier adjoint : Marie LEMAHIEU

Abstentions : 0 Contre : 0

La résolution est adoptée par l'Assemblée à l'unanimité des présents et représentés.



Pour la défense Contre la Mer en Baie d'Authie

6. Principales remarques / interventions intervenues pendant l'AGO

A. Intervention de M. Daniel Fasquelle, Député de l'arrondissement

M. Daniel Fasquelle a rappelé que les actions menées par l'association étaient très utiles pour aider les élus et les parties concernées à la prise de décision.

Mr le préfet a d'ailleurs confirmé à Mr Fasquelle lors d'une rencontre qui s'est déroulée lundi 19 mai, qu'il soutiendrait la mise en œuvre du barrage dans la mesure où celui ci resterait démontable.

M. Daniel Fasquelle renouvelle son total soutien à notre association.

B. Plus d'information de la part de la CCOS

L'association souhaiterait que la CCOS documente sur son site internet l'évolution de la situation, les actions mise en œuvre, les projets en cours de discussion, les informations sur l'avancement du PAPI.

C. Remarques concernant le point de la situation

Evolution du trait de côte

- Recul au bois de sapins de 74 m de mars 2011 à février 2013
- Recul au bois de sapins de 95 m de mars 2011 à avril 2014
- Recul d'une dizaine de mètres également constaté au bec du Perroquet (Fév 2013 à avril 2014)

En résumé :

Lorsque l'Authie se rapproche du trait de côte, ce qui est survenu en 2011 et 2012, le recul annuel moyen au centre de la brèche est de 25m environ.

Lorsque l'Authie est éloignée du trait de côte le recul annuel relevé est d'environ 20m.

La situation connaît en ce printemps une relative stabilité mais il ne faut pas s'y tromper, la situation est critique, il n'y a plus de protection. Et nous ne sommes pas à l'abri d'un retour de l'Authie.

Il est important de noter que quand la mer entre dans les terres il y a immédiatement une accélération de l'érosion du sol.

- **Le risque de submersion est imminent.**

Il faut agir de toute urgence et puisque les services de l'état ne proposent rien, l'association a émis l'idée suivante :

- **Travaux d'urgence: Le barrage de la dernière chance**

La mise en place d'un barrage destiné à se protéger d'un niveau de mer important.

Ce barrage n'arrêtera pas l'érosion et sera provisoire.

Long de 160m, il sera constitué de 500 sacs (big bag de 1m3) positionnés sur 2m de haut en travers de la brèche à 30m du trait de côte et sera mis en place sur les terrains du Conservatoire du Littoral et du Groupement forestier.

La mise en place devra être terminée avant fin septembre 2014.



Pour la défense Contre la Mer en Baie d'Authie

D. Les autres travaux à courts termes :

1. Dragage du poulier et rechargement du cordon dunaire

Le marché d'assistance à maîtrise d'œuvre a été notifié.

L'entreprise Artélia (?) devra faire la totalité de l'étude de juin à octobre.

Les travaux réalisés constitueront au dragage du poulier et au rechargement du cordon dunaire.

Ces travaux seront réalisés, néanmoins, en fonction du résultat de la modélisation numérique et définition de l'AVP.

Après analyse des résultats de l'étude par les services de l'état, une enquête publique sera réalisée d'octobre 2014 à mai 2015. Si l'autorisation est donnée par les services de l'état, le début des travaux devrait intervenir dès septembre 2015.

2. Remise en état des enrochements

Le marché d'assistance maîtrise d'œuvre a été notifié.

Si l'autorisation est donnée par les services de l'état, le début des travaux devrait intervenir dès décembre 2014.

3. Mise en place d'une échelle de marée à la Madelon

E. Le PAPI

D'ici la fin de l'année, la stratégie pour la Baie d'Authie devra être formalisée, l'association, les élus, la CCOS et les usagers sont invités à participer aux réunions de travail.

Phase 1 : Diagnostic technique en phase finale d'ici fin juin (Modélisation sur la submersion, évaluation des dégâts provoqués par les submersions)

Phase 2 : Elaboration de la stratégie de défense au 2ème semestre 2014, l'action des élus et de l'association est très importante pour définir les besoins.

Phase 3 : Rédaction des fiches actions début 2015, rédaction du PAPI complet. Fin des études juin 2015

Questions et remarques de la salle:

- **Quels sont les risques pour l'environnement, par exemple pour les phoques et les cigognes**

Les travaux risquent de perturber les animaux pendant quelques temps.

En faisant les travaux, nous protégerons de façon pérenne l'ensemble de l'environnement et assurerons que la baie reste navigable.

En faisant les travaux, nous protégerons aussi la faune et la flore (richesse environnementale) de la baie

Si nous ne faisons rien, le poulier va se développer avec comme effet un colmatage de la baie.

- **Zone natura 2000**

Il y a un risque de disparition de la flore si l'eau salée entre dans la zone protégée.

Selon les textes européens, c'est de la responsabilité de l'état de protéger cette zone.



Pour la défense Contre la Mer en Baie d'Authie

Est ce que l'association ne pourrait pas tenter une action auprès de la Communauté Européenne pour obliger l'état à respecter ses engagements ?

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 20:00

Il est dressé le présent procès-verbal de la réunion, signé par le Président de séance et le Secrétaire de séance.

A Groffliers, le samedi 23 mai 2014

Le Président de séance
Philippe Cornu

Le Secrétaire de séance
Pascal Hagnéré